

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 22;
KWIG, r. Ambroise-Bechard, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, ayant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Novembre 1881.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

Voici la Déclaration du gouvernement
telle que l'a lue hier à la Chambre M. Gam-
betta, président du conseil, et au Sénat M.
Cazot, ministre de la justice :

Messieurs, pour la troisième fois de-
puis 1875, le suffrage universel, dans la
plénitude de sa souveraineté, vient de signi-
fier sa double volonté d'affermir la Répu-
blique et de l'entourer d'institutions démocra-
tiques.

Appelés par la confiance de M. le Pré-
sident de la République à former une admi-
nistration nouvelle, nous n'avons pas d'autre
programme que celui de la France. Elle
a réclamé, comme instrument par excellence
d'une politique graduellement mais ferme-
ment réformatrice, la constitution d'un gou-
vernement uni, dégagé de toutes les condi-
tions subalternes de division et de faiblesse,
toujours prêt à débattre les intérêts de la
nation devant ses élus et à leur rendre
compte de ses actes, sachant inspirer à tous
les degrés de la hiérarchie des services pu-
bliers le respect, l'obéissance et le travail.

Elle compte trouver dans les deux As-
semblées une majorité confiante et libre
pour soutenir le gouvernement, et pour le
servir une administration disciplinée, inté-
gre et fidèle, soustraite aux influences per-
sonnelles comme aux rivalités locales, et
uniquement inspirée par l'amour du devoir
et de l'Etat.

Elle a marqué, en vue d'assurer les
réformes, sa volonté de mettre, par une
révision sagement limitée des lois consti-
tutionnelles, l'un des pouvoirs essentiels du
pays en harmonie plus complète avec la
nature démocratique de notre société, et
nous, pour lui obéir, nous vous propose-
rons de réorganiser nos institutions judi-
ciaires, de poursuivre avec persévérance

l'œuvre de l'éducation nationale si bien
commencée par vos devanciers; de repren-
dre et de compléter sans perdre de temps
notre législation militaire; de rechercher,
sans porter atteinte à la puissance défensi-
ve de la France, les meilleurs moyens de
réduire dans les armées de terre et de mer
les charges du pays, et d'alléger, sans com-
promettre nos finances, celles qui pèsent
sur l'agriculture; de fixer, par des traités,
le régime économique de nos diverses in-
dustries, et de donner à nos moyens de
production, de transport et d'échange une
impulsion plus active, un développement
toujours croissant; de favoriser, avec la
sollicitude qui s'impose aux représentants
de la démocratie et dans un esprit vraiment
pratique de justice et de solidarité, les insti-
tutions de prévoyance et d'assistance so-
ciale; d'assurer, par la stricte application
du régime concordataire, le respect des
pouvoirs établis; dans les rapports des
Eglises avec l'Etat; enfin, en protégeant les
libertés publiques, de maintenir avec fer-
meté l'ordre au dedans et avec dignité la
paix au dehors.

Messieurs, cette série de réformes rem-
plira toute la durée de la législature. Pour
les mener à bonne fin et pour ne pas rester
au-dessous de la tâche que notre patriotisme
nous a fait un devoir d'assumer, nous avons
besoin de la pleine et entière confiance des
républicains de cette Assemblée.

Nous la réclavons hautement et nous
comptons sur leur concours. Nous nous
présentons aux mandataires du peuple avec
la résolution de mettre à son service tout ce
que nous avons de force, de courage et
d'activité. Ensemble nous franchirons,
selon le vœu du pays, une étape nouvelle
dans la voie du progrès sans limites, ouverte
à la démocratie française.

LE « GRAND MINISTÈRE »

Les nouveaux ministres sont bien ceux
dont nous avons donné hier les noms. Le
Journal officiel a publié, en effet, les décrets
contenant les nominations suivantes :

M. Gambetta, député, est nommé
ministre des affaires étrangères, en rempla-
cement de M. Barthélemy Saint-Hilaire,
dont la démission est acceptée.

M. Gambetta, député, ministre des
affaires étrangères, est nommé président du
conseil des ministres, en remplacement de
M. Jules Ferry, dont la démission est ac-
ceptée.

M. Cazot, sénateur, est nommé garde
des sceaux, ministre de la justice.

M. Waldeck-Rousseau, député,
est nommé ministre de l'intérieur, en rem-
placement de M. Constans, dont la démis-
sion est acceptée.

M. Allain-Targé, député, est nom-
mé ministre des finances, en remplacement
de M. Magnin, dont la démission est ac-
ceptée.

M. le général de division Campenon
est nommé ministre de la guerre, en rem-
placement de M. le général Farre, dont la
démission est acceptée.

M. Gougeard, conseiller d'Etat, est
nommé ministre de la marine, en remplace-
ment de M. le vice-amiral Cloué, dont la
démission est acceptée.

Par un décret spécial, l'administration
des cultes est détachée du ministère de l'in-
térieur et rattachée au ministère de l'instruc-
tion publique.

M. Paul Bert, député, est nommé
ministre de l'instruction publique et des
cultes, en remplacement de M. Jules Ferry,
dont la démission est acceptée.

M. Raynal, député, est nommé mi-
nistre des travaux publics, en remplacement
de M. Sadi Carnot, dont la démission est
acceptée.

M. Maurice Rouvier est nommé
ministre du commerce et des colonies, en
remplacement de M. Tirard, dont la démis-
sion est acceptée.

M. Cochery, député, est nommé mi-
nistre des postes et des télégraphes.

M. Paul Devès, député, est nommé

ministre de l'agriculture, en remplacement
de M. Tirard, dont la démission est accep-
tée.

M. Antonin Proust, député, est
nommé ministre des Arts.

Les deux premiers décrets de cette longue
série sont contresignés par M. Jules Ferry,
les autres par M. Gambetta, le nouveau
président du conseil.

Sont nommés sous-secrétaires d'Etat :

- M. SPULLER aux affaires étrangères;
M. MARTIN-FEUILLET à la justice;
M. MARGUE à l'intérieur;
M. LELIÈVE aux finances;
M. BLANDIN à la guerre;
M. LESGUILLIER aux travaux publics;
M. FÉLIX FAURE au commerce et aux co-
lonies;
M. EDMOND CAZE à l'agriculture.

« C'est le ministère des commis de M.
Gambetta », disait-on dans les couloirs de la
Chambre, en lisant les noms des nouveaux
titulaires du cabinet. Le mot est juste, car
M. Gambetta va régner sans conteste et ne
trouvera jamais une velléité d'opposition de
la part de ses collègues.

Les uns sont parfaitement obscurs, les
autres ont un passé compromis.

M. Cazot, qui reste, et M. Paul Bert, qui
arrive, donnent toutefois au cabinet une
certaine signification. M. Gambetta a jugé
que le premier avait fait assez de mal, et
que le second en avait suffisamment pro-
mis, pour faire des deux ses principaux
collaborateurs.

Lui, est président du conseil avec le por-
tefeuille des affaires étrangères. Celui que
Thiers qualifiait de « fou furieux » va gérer
notre politique extérieure.

A l'étranger, c'est la politique d'aventure,
d'autant que la majorité de valets qui s'est
prononcée l'autre jour dans la question tuni-
sienne a donné par son vote un blanc-
seing au futur dictateur.

A l'intérieur, c'est la continuation de la
politique de sectaire accentuée encore par

19

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XII

DELPHINE

(Suite.)

En dépit du rigorisme qu'il professait, le vieux
capitaine ne maîtrisa pas son premier mouvement.
Il alla serrer la main du jeune officier.

Delphine lui tendit la sienne.
Puis, comme il n'y touchait qu'en tremblant, elle
avança le front.

Il l'effleura de ses lèvres.
Pas un mot n'avait été prononcé. Ce silence de-
venait embarrassant pour tous.

Madeleine se montra.
— Ah ! madame Michaud ! fit Delphine avec un
affectueux étonnement.

Son père avait froncé le sourcil.
— Excusez-moi, débuta humblement Madeleine,

si je me suis permis de le suivre jusqu'ici... C'est
peut-être audacieux de la part d'une pauvre femme.

Avec un geste de politesse hospitalière, le capi-
taine l'interrompit :

— Veuillez vous asseoir, dit-il. Est-ce que par
hasard on m'aurait fait la réputation d'une sottise
fierté ? Je ne suis pas plus riche que vous, madame,
et je considère comme mes égaux tous les honnêtes
gens.

— Si vous entendez par là ceux qui tiennent
leurs engagements, répondit-elle avec dignité, oui,
nous en sommes. Jean Michaud a promis de ne
pas toucher à l'héritage d'Anselme, il n'y touchera
pas — et c'est une fortune — jusqu'au jour où le
vrai coupable sera connu. Moi, j'ai juré de le faire
connaître, et ce n'est pas ma faute si j'en suis
encore à tenir cette promesse. Vous le savez bien,
capitaine, puisque l'autre soir vous m'avez dit :
Courage et bonne chance ! Je voulais tout d'abord
vous remercier de cela.

— Eh ! fit cordialement le vieillard, je ne m'en
dédiais pas. Bonne chance et courage !

Madeleine s'enhardit. D'une voix plus ferme,
mais non moins émue :

— Parlons de Justin, reprit-elle. Ce n'est pas
l'enfant de mes entrailles, mais je suis sa mère. Je
le connais. Il va repartir, il se ferait tuer... s'il
emportait en son cœur ce chagrin, ce désespoir...
que celle à qui il a consacré sa vie peut devenir la

femme d'un autre !

Vainement son fils s'était efforcé de l'arrêter. Du
regard, de la main, le capitaine avait exprimé le
vœu qu'elle allât jusqu'au bout.

— Mon père, dit alors Delphine, me permettez-
vous de répondre ?

— Va ! l'autorisa-t-il, j'aime les situations nettes.
La jeune fille se recueillit un instant, la main sur
son front, la paupière baissée, comme écoutant
une voix qui lui dictait les mots du plus profond de
son âme.

Puis, rouvrant tout à coup les yeux avec une
adorable expression de candeur, de résolution, de
loyauté :

— Madeleine, dit-elle, vous qui êtes une femme
de cœur, ne doutez pas du mien. Rassurez votre
fils. Tant qu'il ne me sera pas permis d'accepter
son nom, je garderai celui de mon père. Un autre
mari, un autre fiancé, jamais ! Je lui appartiens...
je l'aime !

On entendit un sanglot. C'était Justin qui, ne
pouvant exprimer autrement sa reconnaissance et
l'amour que lui inspirait Delphine, venait de tom-
ber à ses pieds.

— Hum ! hum ! fit le capitaine en passant le
revers des doigts sur sa moustache où venait de
rouler une larme.

Madeleine s'était emparée de l'autre main, qu'elle
portait à ses lèvres.

Spontanément, Justin se releva, se tourna vers
le vieillard. La jeune fille avait aussi dompté son
émotion. Ils se regardaient tous les deux, soumis,
muets et comme au port d'armes.

— Bien ! conclut-il. Tout est dit. Qu'on n'en
reparle plus... jusqu'à nouvel ordre !

— Mais, reprit en souriant Justin, je n'en aurais
aucun droit, capitaine. Vous le voyez, je ne suis
qu'un lieutenant.

— Au fait, c'est juste, reconnut Jacques Lam-
bert. On l'aura fait un passe-droit, mon garçon.

— Je ne me plains pas, répondit-il, c'est à re-
commencer, voilà tout.

— Tu repars bientôt ?

— Dans trois jours, capitaine... si je veux profi-
ter d'une occasion qui m'est offerte...

— Encore dans les colonies ?

— Au Sénégal.

— Si loin ! ne put s'empêcher de murmurer
Delphine.

— Tout à l'heure, reprit son fiancé, j'hésitais
encore... Oh ! je n'hésite plus maintenant... c'est
mon devoir !

Devant cette nouvelle preuve de délicatesse, qui,
d'ailleurs, le rassurait complètement, le vieux sol-
dat n'y put tenir davantage. Ses traits se déridè-
rent.

Une franche joie les épanouit.
— Lieutenant, dit-il, qui de trois jours de congé

M. Paul Bert, celui qui s'est montré le plus cynique et le plus violent dans la campagne de la laïcisation à outrance. Comme pour mieux marquer l'évolution qui se produit, on donne les cultes à un docteur matérialiste qui n'en reconnaît et n'en veut aucun. M. Gambetta s'est souvent sans doute de sa maxime de Romans : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Il juge l'heure venue de reprendre la guerre, et il appelle l'homme qui s'est signalé depuis trois ans par l'ardeur la plus haineuse et la plus violente.

Nous nous y attendions ; mais pour ceux qui doutaient encore, les voici suffisamment avertis.

La République française, en présentant au public le nouveau cabinet, disait hier :

« Personne mieux que nous peut-être ne peut savoir quelle somme de talent, d'application au travail, de dévouement aux intérêts démocratiques, représente un cabinet ainsi composé. Nul d'ailleurs parmi ceux qui connaissent le personnel parlementaire ne conteste la sérieuse valeur de ses membres ».

Nous ne savons si le public se laissera piper à ce ridicule et audacieux langage. La République française a déjà souhaité la bienvenue presque dans les mêmes termes à bien des ministères qui avaient tous les talents et toutes les vertus. Nous n'oublions pas que, l'heure venue, la République française traîne facilement aux gémonies ceux qu'elle a exalté jadis. Quand M. Gambetta sera las de M. Proust, ou de M. Rouvier, ou de M. Raynal, la feuille de la Chaussée-d'Antin trouvera bien vite que ces hommes, de « sérieuse valeur » aujourd'hui, ont perdu toute espèce de mérite.

C'est la manœuvre ordinaire pour les personnages dont on veut se débarrasser. Attendons ce jour-là.

Nous voyons donc à cette heure la foule des obscurs qui encombre le ministère. C'est encore là une tactique de M. Gambetta, qui n'a pas voulu d'hommes pouvant lui résister ou même discuter.

Pour les affaires extérieures, il sera seul dans son cabinet à y comprendre quelque chose. Nous ne voyons pas un homme, en effet, dans le ministère qui puisse lui apporter une idée et une aide. Il aura pour sous-secrétaire d'Etat M. Spuller, qui se bornera à écrire sous sa dictée.

Pour les affaires intérieures, il n'a que deux hommes, comme nous venons de le dire, M. Cazot et M. Paul Bert. Mais c'est précisément ces deux hommes qui nous indiquent les tendances du nouveau gouvernement.

Le président du tribunal des conflits va poursuivre son œuvre dans le sens du discours de Belleville, avec la réforme de la magistrature. Le docteur Paul Bert va inaugurer le bouleversement général de l'instruction publique et des cultes en appliquant les doctrines qu'il a plusieurs fois développées à la tribune. Ce n'est pas lui qui résistera à la confiscation des biens des congrégations, à de nouveaux décrets d'expulsion, à la suppression du budget des cultes. M. Jules Ferry a commencé ; M.

paye deux, reste un. Le premier et le dernier appartiennent à la famille, c'est de droit ; mais celui du milieu, nous y comptons. Tu viendras dîner avec nous. Approuvé, n'est-ce pas, Fifine ?

Un sourire fut sa réponse.

Après un remerciement, Justin se retirait.

— Mille tonnerres ! s'écria le gogard, mais je crois que tu t'en vas sans m'embrasser, mon enfant !

Il bondit dans les bras que le vieillard lui tendait. Jacques Lambert était lancé. Il ajouta :

— Après le père, la fille ! Si toutefois elle ne s'y refuse pas... Qui ne dit mot consent. Mais va donc ! On n'est pas si Croquemitaine qu'on en a l'air... et M<sup>me</sup> Michaud ni moi nous ne regarderons pas. En avant... arche !

Il venait d'offrir le bras à Madeleine ; il la reconduisit galamment jusqu'à la grille.

Lorsqu'elle se fut refermée sur les deux visiteurs : — Ma mère, lui dit Justin, ma bonne mère... tu m'avais deviné ! tu m'as sauvé !

— Pas encore ! répondit-elle, mais au moins nous avons gagné du temps.

(A suivre.)

Paul Bert se charge d'achever la guerre avec la plus tyrannique des violences.

Qu'on ne s'y trompe pas, la présence de ces deux hommes aux côtés de M. Gambetta nous promet l'exécution du programme de Romans et du récent programme de Belleville, dans toute leur étendue. Ils seront les deux exécuteurs du maître contre la magistrature, contre le clergé, contre tout ce qui reste encore de liberté d'enseignement et de liberté religieuse.

#### A LA CHAMBRE.

3 h. 20. — La tribune et les galeries sont au grand complet, la tribune diplomatique est également bien remplie.

Les députés prennent place rapidement. Tous les ministres sont à leurs bancs. Un grand nombre de députés viennent serrer la main à M. Gambetta.

3 h. 45. — La déclaration ministérielle lue à la Chambre par M. Gambetta a été très-froidement accueillie. Une centaine d'applaudissements ont salué, à l'Union républicaine, les dernières paroles. Le centre gauche et l'extrême gauche sont demeurés silencieux.

La plupart des députés manifestent un sentiment de profonde déception. On s'attendait à des explications plus complètes et plus précises sur la politique du nouveau cabinet.

3 h. 54. — L'opinion générale est que le nouveau cabinet a fait pitoyablement son entrée dans la Chambre.

En prenant place au banc ministériel, M. Gambetta a reçu une demi-douzaine de poignées de main.

Les félicitations ont été rares lorsque M. Gambetta a combattu la demande d'urgence sur la proposition de M. Barodet tendant à la révision de la Constitution.

Il a été appuyé par une soixante d'applaudissements seulement. Un mot est sur toutes les lèvres : Quel fiasco !

#### AU SÉNAT.

M. Cazot, garde des sceaux, ministre de la justice, donne lecture de la déclaration du gouvernement qui n'est accueillie qu'avec une médiocre faveur. Quelques maigres applaudissements qui saluent la péroraison excitent les rires de la droite et du centre.

MM. Cazot, Devès, Raynal, Campenon et Allain-Targé assistent à la séance.

Le Sénat décide qu'il se réunira samedi.

#### Chronique générale.

La Bourse a accepté l'avènement du « grand ministère » avec une indifférence marquée ; c'est à peine si on a conservé les cours de baisse de la veille.

On a vu avec peine que le programme des mesures économiques était encore mis de côté, il faut rassasier les amis pour le faire ; il est nécessaire de créer des places ; c'est ce qu'on a fait en nous donnant deux ministres de plus.

Il est encore un point qui a vivement impressionné les capitalistes porteurs d'actions de nos grandes lignes de chemins de fer, c'est la nomination de M. Allain-Targé aux finances ; cette nomination pour eux est une menace à leurs intérêts, aussi avons-nous vu de fortes réalisations de ces valeurs dont la conséquence a été une dépréciation des plus accentuées sur ces titres.

Comme conclusion : il y a déception pour les spéculateurs optimistes, ainsi que pour les capitalistes, porteurs des valeurs qui paraissent à l'abri de tripotages.

L'avenir nous dira ce que la France, économe et désireuse du calme pour ses affaires, aura gagné à ce changement de maître ; on avait annoncé devoir faire grand, et on n'a su nous donner qu'une grande déception dans le choix.

Le nombre des ministres est maintenant de douze.

Neuf ministres sont députés ; un seul est sénateur, M. Cazot ; deux n'appartiennent pas au Parlement.

Le ministre sénateur est de l'Union républicaine du Sénat.

Des neuf ministres députés, deux sont membres de la gauche républicaine ; les sept autres font partie du groupe de l'Union républicaine.

Les huit sous-secrétaires d'Etat sont députés : sept sont inscrits à l'Union républicaine. Un seul à la gauche républicaine.

De sorte que l'on peut affirmer que le cabinet actuel a une nuance politique plus accentuée que celle du précédent ministère. Le centre gauche a été absolument exclu de la combinaison.

Voici en quels termes l'Alkhar, d'Alger, salue la démission de Monsieur Frère :

« Enfin !  
M. Albert Grévy a donné sa démission.

« Quel soupir de soulagement va pousser toute l'Algérie lorsqu'elle va apprendre cette bonne nouvelle !

« Aujourd'hui, tout à la joie de cette suprême quoique tardive détermination, nous ne rechercherons pas les causes qui ont pu influencer tout à coup sur l'esprit de notre ex-gouverneur, alors qu'il se croyait ou se disait lié au ministère ; ni dans quelle mesure il doit être responsable, devant le pays et devant l'histoire, du temps d'arrêt qu'il a imposé à la prospérité de notre brillante colonie.

« Il aurait dû partir, il y a longtemps ; c'eût été mieux. Il s'en va enfin, c'est bien. »

Comme oraison funèbre, c'est court, mais c'est net et surtout vrai.

Seulement, pourvu que l'Algérie ne reçoive pas M. Constans au lieu de M. Albert Grévy ; ce serait échanger un cheval borgne pour un aveugle.

Une dépêche de Rome annonce que M. l'abbé Bichery, ancien vicaire de M. Hyacinthe Loysen, est venu se soumettre au Saint-Office pour rentrer dans l'Eglise.

#### NOS BONS AMIS LES ITALIENS.

Une médaille d'or vient d'être frappée à Naples, en souvenir de la part prise par les Italiens aux émeutes qui ont eu lieu pendant le mois de juin à Marseille, devant le consulat italien. Elle porte l'inscription suivante :

« A la mémoire éternelle des trente courageux Italiens qui, à l'occasion de l'agression barbare, à Marseille, au mois de juin 1884, pendant qu'ils passaient dans la ville, ont exigé le respect pour le drapeau de leur pays. »

Une grève nouvelle à l'horizon ! et, qui mieux est, une académie de plus !

Les Auvergnats, en résidence à Paris, sont exaspérés, furieux de l'accueil qui a été fait à leur député Amagat.

Fouchtra !  
Dans un meeting intime, ils ont résolu de protester contre les rires indécentes qui ont souligné tous les fouchtras et tout le charabia du discours de leur orateur, dont la prononciation auvergnate a surtout fait le succès.

Et ils menacent les Parisiens de se mettre en grève, aux premières gelées, et de laisser mourir de faim, impitoyablement, tous ces infirmes assez ignorants pour ne pas savoir que le pays des Arvernes est le foyer le plus pur de la langue française, et que c'est là seulement qu'on n'a pas changé en vieillissant.

Amagat parlait, disent-ils, comme parlait Vercingétorix, le seul Gaulois qui ait tenu tête aux Romains et à César.

Ils vont donc fonder une Académie pour relever et maintenir dans toute sa pureté l'idiome Amagat — Fouchtra ! — et il faudra bien que tous les Français y viennent.

M. Bardoux, dit-on, et M. Rouher sont désolés, car ils sentent qu'ils auront besoin de recommencer leurs études depuis A, E, I, O, U, s'ils veulent rester à la hauteur pour n'être pas reniés par leurs compatriotes.

Et voilà ce qu'a fait, du premier coup, le grand Amagat, le seul, le vrai Auvergnat !

#### NOTE COMMINATOIRE DE L'ANGLETERRE.

L'intervention directe et officielle de M. Gambetta dans nos affaires intérieures et extérieures portent déjà ses fruits.

L'ordre du jour voté par la Chambre sur les affaires de Tunis et les explications données avant par M. Gambetta ont causé une

vive émotion, non seulement dans les chambres de commerce et parmi les grands industriels d'Angleterre, mais dans le gouvernement britannique lui-même qui vient d'entrer en scène avec une note comminatoire que lord Lyons a été chargé de remettre au gouvernement français.

L'Angleterre déclare à la France qu'elle ne demande pas mieux qu'à Bizerte ou à aucun prix elle n'entend y laisser établir une seule batterie.

« Car nous n'admettons pas, dit la note, que la France vienne commander le détroit de Malte ; nous n'admettons pas qu'au Cap-Bon, ni à la presqu'île de Soliman, vous établissiez une seule guérite militaire ; vous annihileriez ainsi la situation prépondérante de la rade militaire de premier ordre de Syracuse, qui est aussi indispensable à nos vaisseaux qu'à ceux de l'Italie. »

La note se termine par ces considérations :

« L'Angleterre n'a pas dépensé 40 milliards, de 1790 à 1815, pour ne pas rester assurée que la route des Indes nous sera toujours libre. »

#### La véritable situation EN TUNISIE.

Je veux placer sous vos yeux des renseignements qui m'arrivent de Tunis, à la date du 7 novembre, et qui émanent de l'un des plus notables habitants de Tunis, très-compétent dans les affaires militaires. Je recommande ces renseignements à l'attention des sénateurs et députés qui s'occuperont de nouveau, à propos des crédits supplémentaires, de cette triste question tunisienne.

Voici la lettre de mon correspondant :

« La situation est toujours la même ici, aussi embrouillée, aussi obscure. On ne sait pas ce que l'on veut faire ; on accumule des soldats, des munitions, des vivres, on exécute des expéditions avec des forces énormes... contre qui ? contre quoi ? Il n'y a point d'ennemi ; tous ces combats acharnés, toutes ces multitudes de tués n'existent que dans les imaginations surchauffées par un soleil encore assez brillant pour la saison et surtout par une ambition illimitée.

« Le fait positif, matériel, c'est qu'il n'y a rien, rien, rien, absolument rien. On aperçoit quelques malheureux, on tire dessus à coups de canon et de chassepot ; ils se sauvent comme ils peuvent, n'ayant pour la plupart que des bâtons, et, là-dessus, on bâtit un arc de triomphe plus haut que celui de l'Etoile. Dernièrement, on a parlé d'un officier qui avait été tué ; ce n'est point par l'ennemi, ce sont ses propres soldats, par maladresse. Ce sont pour la plupart des conscrits de six mois, qui savent à peine par quel bout prendre leurs fusils. C'est effrayant ! Ainsi, j'ai vu, hier, un chef de bataillon arrivé à Tunis depuis environ un mois, avec des conscrits formant soi-disant un bataillon, et, me disant-il, heureusement qu'il n'y avait pas d'ennemis, car s'il y en avait eu, il se trouverait très-embarrassé avec des hommes qui ne savent absolument que tomber malades de nostalgie.

« Il n'y a de vrai malheureusement, dans cette campagne, que l'immense nombre de malades et de morts de maladie. On commence à comprendre que la fameuse expédition des Kroumirs a été une affreuse blague. Dans quelque temps, on saura que l'expédition de Kairouan n'a été aussi qu'une affreuse blague ; il en est de même de tout le reste. On peut en dire autant pour la province d'Oran. Le devoir impérieux de nos sénateurs et députés serait de découvrir la vérité sur tout ce qui se passe en Tunisie et sur les circonstances qui ont amené les massacres de Saïda et de l'Ouled-Zerga.

« On est en train de ruiner les Arabes de fond en comble. On leur fait acheter (au moyen de marchés conclus par leurs conseillers municipaux) des grains à crédit, et en même temps on leur enlève toutes leurs bêtes de somme et les hommes valides pour les convois de troupes. Les bêtes sont tellement surchargées qu'elles meurent en route. Les semences deviennent impossibles, puisqu'il n'y a plus ni bêtes ni gens pour labourer ; et quand il faudra payer l'emprunt qui est garanti par les terres communales, les Arabes ne pourront pas payer, n'ayant pas de récoltes. Ne pouvant pas payer, ils verront saisir leurs terres et ils seront ré-

doits à un véritable esclavage. Voilà l'ensemble du tableau. De là, baisse momentanée de la valeur des terres, achats des intéressés, puis bientôt calme produit par la misère et annoncé comme une grande victoire. C'est tout ce que l'on peut voir de plus ignoble en fait de calcul, de plus abominable dans l'exécution.

Et dire que nous sommes gouvernés par de pareilles gens, et que ces gens-là sont regardés à l'étranger comme le type national ! Quand donc notre peuple français aura-t-il un peu de sens commun et voudra-t-il voir clair ! (Correspondance Saint-Chéron.)

A propos des affaires de la Tunisie, on lit dans le *Moniteur* :

« Sans doute, les résultats obtenus sont considérables ; nul ne songe à les contester, et c'est avec une satisfaction vraiment patriotique qu'on aime à les constater. Mais ce serait méconnaître absolument la nature du tempérament arabe et de la guerre arabe que d'imaginer qu'on touche à la fin des hostilités et surtout à l'apaisement des passions soulevées dans le cœur des indigènes. Le gouvernement en a le pressentiment, car il accumule à Gabès des approvisionnements et des munitions en vue d'une expédition dans le Sud ; le chemin de fer volant qu'on construit à grands frais de Soussou à Kairouan, est évidemment destiné aussi à ravitailler les colonnes qui vont opérer dans le Djebel-Trozza et le Sud-Est de la Régence, dans l'intervalle de Kairouan et de Tebessa, contrée montagneuse, propre à la guerre d'escarmouches et presque inconnue, que vient de traverser à grand-peine le général Forgé.

Les rebelles ne sont pas vaincus, mais refoulés ; ils n'ont pas attendu l'armée française sous les murs de Kairouan et ils l'ont fait exprès. Ils comptent sur les distances, sur le manque d'eau, sur le manque de routes, sur le temps, leur auxiliaire accoutumé. Tant qu'ils n'auront pas fait leur soumission, et ils ne la feront qu'après avoir été châtiés vigoureusement, il n'y aura pas lieu de compter sur une pacification. On répète volontiers que le territoire qu'ils occupent est un territoire à moitié stérile, qu'ils n'entraient pas de là sérieusement la sécurité des villes de la côte et de la partie nord de la Régence, qu'on peut donc négliger de les y poursuivre. C'était déjà l'argument employé au mois de juillet dernier. On a vu comme il était bon. Ils croiront à notre impuissance ou à notre lassitude, tant qu'ils n'auront pas senti le poids de nos armes. La nécessité de les soumettre est d'ailleurs une besogne qui s'imposerait un jour ou l'autre. On n'a conquis l'Algérie que pied à pied. Ils encourageraient aussi par leur attitude la résistance latente qui subsiste sur à peu près tous les points de la Tunisie.

Mais, objecte-t-on, quand nos colonnes approcheront de la frontière tripolitaine, des difficultés diplomatiques surgiront ; il n'y a pas de frontière déterminée. En outre, on pourra accuser la France de nourrir de mauvais desseins du côté de la Tripolitaine. Un journal rappelait ces jours-ci une circulaire célèbre du prince Gortschakoff, écrite dans des circonstances identiques, à propos de la guerre que les Russes soutiennent depuis si longtemps dans l'Asie centrale : lorsqu'une nation civilisée est en guerre avec des peuples qui ne le sont point, sur la lisière du désert, disait le chancelier de l'empire de Russie, on ne rencontre pas seulement le danger d'être entraîné trop loin par ce genre de guerre, on est accusé d'ambition. Cependant il faut y aller. L'ambition est étrangère à cette nécessité, ce sont des expéditions défensives que la prudence commande, qui ne visent point à conquérir de nouveaux territoires, mais à assurer la sécurité des territoires qu'on possède.

La prudence, en effet, la plus vulgaire prudence, conseille de ne pas renouveler la faute commise au mois de juillet. L'intérieur de la Tunisie est occupé par les nomades en armes ; on n'a pas eu à les combattre sous les murs de Kairouan, quand les troupes du général Saussier y ont fait leur apparition ; mais on peut être sûr d'avoir à les combattre avant peu, si on négligeait de les poursuivre dans leurs repaires du Sud. Il est donc inutile de vouloir leurrer le pays de l'espoir que les hostilités sont à la veille de finir. On le sait du reste dans le camp des officiers. A quelle tactique obéissent-ils donc ? Ne serait-ce pas qu'il y a une lourde tâche à payer et qu'ils supposent que la ma-

jeurité de la Chambre y mettra plus de bonne grâce, si on parvient à lui persuader que cette nouvelle carte est la dernière ? »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 novembre.  
La Bourse est hésitante, les affaires sont relativement peu actives.

Le 5 0/0 est faible à 117.20, le 3 0/0 est à 86.37. La Société française financière reste toujours ferme, aujourd'hui les achats du comptant sont nombreux à 1,006.25.

Le Crédit foncier, légèrement influencé par la liquidation de quinzaine, conserve une tenue satisfaisante aux environs de 1,740.

On a de bonnes nouvelles des transactions effectuées sur le marché des actions de la Banque Transatlantique ; chacun profite du moment pour acheter, c'est une raison de plus pour la hausse.

Les obligations de l'Hypothèque Foncière ont un courant de demandes qui fait le plus grand honneur à la Société, c'est un placement hors ligne qui s'impose aux capitalistes quels qu'ils soient.

On cote 675 sur la Banque Nationale, avant peu nous aurons à signaler un grand mouvement sur les actions de cette société.

Le Crédit Général Français, très-ferme à 797.50, a des achats très-nombreux de la part de la province, c'est un titre d'avenir.

Excellent marché sur la Banque de Prêts à 598.75.

Le Crédit Lyonnais se tient à 875, cette Société dont les réserves sont immenses peut et doit à un moment donné voir des cours très-élevés.

Le Malétra a des achats suivis à 485.

Il faut signaler l'attitude des plus encourageantes de l'épargne en présence des actions de la Société Générale de Fournitures Militaires sur lesquelles il s'effectue des ordres d'achats fort importants à 540.

L'action d'Alais au Rhône continue à 500 à être recherchée à ses meilleurs cours, l'épargne s'attache principalement aux obligations qui font 300.

La Société Générale de Laiterie dont l'avenir est des plus brillants voit des demandes sérieuses se produire aux environs de 560.

On cote 239 sur les obligations des Messageries Fluviales, elles n'ont de point de comparaison pour la solidité que les obligations de chemins de fer.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, la Chambre a validé l'élection de M. de Soland, député d'Angers.

Les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Loire-Inférieure ont donné chacun un ministre à M. Gambetta.

M. Allain-Targé est né à Angers, en 1832.

M. Antonin Proust, âgé de 50 ans, est né à Niort.

M. Waldeck-Rousseau est né à Nantes, en 1846, d'autres disent en 1840.

### ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Le quatrième trimestre des assises de Maine-et-Loire ouvrira, à Angers, lundi prochain, 21 novembre, sous la présidence de M. Bazin, conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, ayant pour assesseurs MM. les conseillers Jousset, chevalier de la Légion d'Honneur, et de la Férandière.

Voici le rôle des affaires qui seront jugées dans cette session :

Lundi 21.

M. Chudeau, avocat-général.

1. Bonnefonds Marius-Philibert, vols qualifiés. — Défenseur, M<sup>e</sup> Lelong René.

2. Perraudon Marie, incendie volontaire. — Défenseur, M<sup>e</sup> Martin.

Mardi 22.

M. Gallot, substitut.

3. Abbeline Jean-Marie, vol qualifié.

4. Goulet Pierre, attentats à la pudeur avec violence.

5. Moriceau Henri, vols qualifiés.

Mercredi 23.

M. Chudeau, avocat-général.

6. Boiteau Jean-Louis, attentats à la pudeur avec violence. — Défenseur, M<sup>e</sup> Fairé fils.

7. Richard Pierre, attentat à la pudeur. — Défenseur, M<sup>e</sup> Roudeau.

8. Lapiote Gabriel, attentat à la pudeur. — Défenseur, M<sup>e</sup> Ragel.

Jeudi 24.

M. Gallot, substitut.

9. Lardenois Jean-Baptiste, contrefaçon et émission de fausse monnaie.

10. Merlet Marcellin-Auguste, *idem*.

11. Rouxel Louis-Marie et Le Boulanger Marie-Caroline, vols qualifiés et complicité.

Vendredi 25.

M. Chudeau, avocat-général.

12. Ferraut Jean, assassinat.

ÉCOLE DE SAUMUR. — Samedi a eu lieu au Tattersall français, devant une assistance assez nombreuse, la vente de divers yearlings et chevaux provenant du Haras de Dangu. L'École de Saumur y a fait les achats ci-après :

Épernon, alezan, 1,520 fr. — Babiole, baie, 1,000 fr. — Campanule, baie, 1,200 fr. — Casilda, alezane, 1,175 fr. — Ménélas, hongre, 1,475 fr. — Noceur, alezan, 1,475 fr. — Fuyante, alezane, 420 fr.

### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

#### FESTIVAL

En l'honneur de M. Joncières.

Nous apprenons que dimanche prochain, 20 novembre, l'Association artistique donnera, dans la salle du Cirque, un grand Festival en l'honneur de M. Victorin Joncières, avec le concours de M<sup>lle</sup> Giulia Bressoles, prima dona du théâtre de la Scala de Milan et du théâtre de Sa Majesté, à Londres.

M. Joncières dirigera l'exécution de ses œuvres.

M. Armand Gouzien, inspecteur des Beaux-Arts, assistera à cette solennité musicale. Il a exprimé le désir d'entendre le *Chatterton* de M. Jules Bordier, si bien accueilli l'année dernière. Cette remarquable partition du compositeur angevin figurera donc pour la seconde fois au programme de l'Association artistique.

### ANGERS.

La foire de la Saint-Martin, inaugurée samedi par un temps splendide, avait attiré un nombre considérable d'étrangers. La foule se portait en masse devant les théâtres et les établissements de toutes sortes qui encombraient le Champ de Mars. Les voleurs à la tire et autres industriels de même catégorie n'ont garde de manquer ces occasions d'exercer leur honnête métier. L'un de ces aimables chenapans a été arrêté dans les circonstances suivantes :

Le sieur Roullier, cultivateur à la Daguinière, était tout occupé à entendre le boniment d'un baladin, quand, tout à coup, il sentit une main se retirer de la poche de son vêtement. Il se retourna et aperçut derrière lui un individu qui tenait à la main une porte-monnaie ; Roullier reconnaît son bien, s'élança sur l'inconnu qui voulait fuir et le saisit au collet. La foule entoure les deux hommes et encourage par ses cris le fermier qui parvient à retenir son adversaire jusqu'à l'arrivée d'un gendarme. Le voleur était pris en flagrant délit ; mais, fidèle aux règles de son métier, il nia énergiquement. Il avait d'ailleurs rendu au sieur Roullier son porte-monnaie qui renfermait une somme de 242 francs.

Malgré ses dénégations, le voleur fut conduit au Parquet. Sur les instances de M. le procureur de la République, il avoua son vol. Il déclara se nommer Jean-Pierre Bot, âgé de 25 ans, colporteur, originaire du Morbihan. Il a été écroué à la maison d'arrêt.

Bot n'en est pas à son coup d'essai. Il a déjà subi trois condamnations pour vol, dont la dernière à treize mois de prison. (Étoile.)

### TOURS.

La fête de Saint-Martin. — Ceux qui ont prohibé les processions des catholiques au dehors des églises, ont pu s'apercevoir, dimanche, que cette défense, au lieu d'amoindrir l'élan religieux, n'a fait que l'exciter et le grandir. Nous pourrions invoquer, sur ce point, le témoignage de M. Charpentier lui-même qui, placé près de la chapelle de Saint-Martin, a pu contempler, nous ne savons avec quel sentiment, l'empressement des fidèles à se rendre au tombeau du saint que la Touraine entière entoure de sa vénération.

Jamais, en effet, à l'occasion de cette fête, on n'avait vu une pareille foule, une plus imposante manifestation. Tout s'est passé dans un ordre parfait et au milieu du plus grand recueillement.

A deux heures et demie, plus de huit mille fidèles, parmi lesquels on remarquait un certain nombre de personnes venues des départements voisins, se sont réunis à la cathédrale pour se rendre, par groupes, au tombeau de saint Martin. Lorsque nous disons par groupes, c'est une manière de parler qui n'est pas tout à fait exacte, car la foule était compacte, et allait toujours grossissant en approchant du but de ce pèlerinage.

On entra par une porte de la chapelle ouvrant sur la rue Saint-Martin, et l'on sortait, après avoir passé devant le tombeau, par la porte donnant sur la rue Des-

cartes. De cette façon, il n'y a pas eu le moindre encombrement.

Le tombeau disparaissait littéralement sous les masses de bouquets et de couronnes apportés par les fidèles de Tours et par les pèlerins. (*Journal d'Indre-et-Loire*.)

### Faits divers.

La boulangerie militaire de Châteauroux a été la proie des flammes dans la nuit de jeudi à vendredi, 10 à 11 novembre.

Les magasins du Palan renfermaient, assure-t-on, 1,200 sacs de farines, qui sont complètement perdus. Il en est de même de tout le matériel de boulangerie et du bâtiment.

Le gros lot de 400,000 francs de l'emprunt 1875 de la Ville de Paris vient d'être gagné par un jeune homme du département de l'Oise, M. Armand Linard, ouvrier horloger à Paris, et beau-frère de M. Baton, fabricant d'huiles à Remy. Il était possesseur du n<sup>o</sup> 373,865, sorti samedi matin, au 27<sup>e</sup> tirage trimestriel.

M. Armand Linard est né en 1844, à Montmartin.

François Barrère, instituteur laïque à Aire, inculpé d'une série d'attentats à la pudeur sur des enfants qui lui étaient confiés, vient de comparaître devant la cour d'assises des Landes. Le jury a rapporté un verdict affirmatif sur la question de culpabilité et sur la circonstance aggravante résultant de ce que l'accusé était un instituteur, mais il lui a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes. La peine de cinq années d'emprisonnement a été infligée à l'instituteur coupable.

### JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. Fonctions des antennes chez les insectes. — II. Chronique scientifique : Le Culte des morts à Paris. — La Crémation. — Ce que deviennent les morts chez les différents peuples, par le Dr Gorceck. — III. L'Algérie : L'Agriculture, les Régions de l'Alfa et des Dattiers, par Paul Bourde. — IV. Les Droits et les Devoirs du citoyen, par P. Beurdeley, avocat à la cour de Paris. — V. Exposition universelle d'électricité : Les Piles électriques, par A. de Vaultelle. — VI. Sommeil et Somnambulisme, par le Dr Régnard. — VII. Nettoyage des vêtements, Etoffes de drap, Gants, Cravates, Dentelles, Laines douces, Châles, Robes, Fichus, etc. — VIII. Conservation de l'Oseille.

### Lettres médicales.

#### IV. Flatuosités.

Avec les aliments que nous introduisons dans le corps, nous faisons passer aussi une certaine quantité d'air dans l'estomac et de là dans les intestins. En outre, il se forme des gaz pendant l'acte régulier de la digestion, en qualité plus ou moins grande, selon la nature des aliments ; chez les personnes saines, ces gaz se dissipent naturellement, mais si un obstacle quelconque s'oppose à leur sortie, ou s'ils se développent en trop grande quantité par suite de mauvaise digestion ou d'un état inflammatoire de la membrane muqueuse, il se produit alors un sentiment de douleur qu'on appelle généralement coliques, le ventre se distend, les douleurs s'étendent dans les parties voisines ; la respiration est embarrassée, des syncopes surviennent quelquefois, des congestions, maux de tête, constipation opiniâtre, etc. Le malade éprouve une fatigue et une atonie générales et croit souvent être atteint d'un mal beaucoup plus sérieux. Il est vrai que les flatuosités, qui sont le plus souvent occasionnées par des constipations ou de mauvaises digestions, peuvent donner lieu à de graves maladies.

Le meilleur moyen de traiter et guérir les flatuosités est d'en éloigner la cause en lui frayant un passage naturel. Des purgatifs violents doivent être évités avec soin, car on ne peut dissiper ces gaz qu'en employant un remède émollient qui agisse doucement sur les intestins sans les irriter et rétablisse leurs fonctions.

Parmi les remèdes qui se sont acquis à cet égard les éloges du corps médical et dans la composition desquels il n'entre aucune substance drastique, les Pilules suisses occupent le premier rang.

A tous les malades, dont la maladie a pour cause un trouble des fonctions digestives, comme hémorroïdes, hypocondrie, douleurs d'estomac et d'intestins, on peut recommander vivement ces pilules réellement efficaces. Le prix en est si peu élevé que le plus pauvre peut en faire usage ; on les trouve en boîtes métalliques contenant 50 pilules au prix de 1 fr. 50 la boîte, et en boîtes plus petites contenant 20 pilules à 75 cent. dans toutes les bonnes Pharmacies de France. A Saumur, chez M. A. NORMANDINE, pharmacien.

Voulez-vous, sans quitter le coin de votre feu, visiter les cinq parties du Monde ?  
Lisez : **LE MONDE INCONNU**, le plus intéressant, le plus varié, le plus véridique, et le moins cher de tous les journaux de voyages.

Avec ce compagnon des veillées, vous parcourrez la terre à la suite des vaillants explorateurs actuels, vous éprouverez leurs joies et leurs angoisses ; et des illustrations des meilleurs artistes, en faisant défiler devant vous sites et types divers, compléteront votre illusion !

Le **MONDE INCONNU**, 10 centimes le numéro, est en vente chez tous les libraires, dans tous les kiosques et dans toutes les gares.

ABONNEMENTS : un an : 6 fr. ; six mois : 3 fr. 50.  
Paris, 18, rue d'Enghien.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT  
MENIER**

Exiger le véritable nom

Cédant aux instances de plusieurs familles, M<sup>lle</sup> M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M<sup>lle</sup> COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre

Anjou, elle professe depuis sept années, et fait du chant une étude spéciale.  
S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »  
LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS  
ADULTES ET ENFANTS,**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le D<sup>r</sup> Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui,

seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉYLET, instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. COLATÈRE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — **BOITES ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE** en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Bresson, successeur de TEXIER, J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.
8 35 —	7 39 soir.	11 h. 12 matin.
11 15 —	4 55 —	
1 17 soir.		
4 55 —		
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 33 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 38 soir.
12 13 soir.	3 50 —	4 38 —
6 45 —	10 47 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable.	86 25	»	25	Comptoir d'escompte.	1050	»	10	C. gén. Transatlantique.	602 50	»	7 50
3 % amortissable nouveau.	86 90	»	33	Crédit de France.	920	»	»	Canal de Suez.	2410	»	»
3 1/2 % amortissable nouveau.	86 50	»	25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1737 50	17	50	Société autrichienne.	692 50	5	»
5 %	112 50	»	50	Obligations foncières 1877.	351	1	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	116 80	»	10	Obligations communales 1879.	447	7	»	Est.	389	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	513	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %.	438	»	2	Midi.	391	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	612	2	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	741 25	»	»	Nord.	393 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	438	»	»	Crédit mobilier.	725	»	»	Orléans.	390 50	»	»
— 1865, 4 %.	506	»	»	Est.	785	»	8 75	Ouest.	390 50	»	»
— 1869, 3 %.	522	1	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	1745	20	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	389	»	»
— 1871, 4 %.	400	1	»	Midi.	1285	»	5	Paris (Grande-Ceinture).	385	»	»
— 1875, 4 %.	395	»	2	Nord.	2080	»	10	Paris-Bourbonnais.	398	»	»
— 1876, 4 %.	510	»	»	Orléans.	1300	»	10	Canal de Suez.	564	»	»
Banque de France.	6350	»	75	Ouest.	835	»	3 75				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — omnibus-mixte.	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — soir.	
3 — 32 — — — express.	
7 — 15 — — — omnibus.	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
9 — 21 — — — omnibus.	
9 — 40 — — — express.	
12 — 40 — — — omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — soir, omnibus-mixte.	
10 — 28 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire, à Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire,

Le dimanche 20 novembre 1881, à midi,

**LES IMMEUBLES**

Ci-après, appartenant à M. ROBIN-MUSSET.  
1<sup>o</sup> En totalité ou par lots, UN GRAND MORCEAU DE VIGNE, entouré de murs, situé à Terrefort, commune de Bagnoux, d'une contenance de 5 hectares environ ;  
2<sup>o</sup> Et UNE MAISON, située à Saumur, rue projetée de la rue de Bordeaux.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

**A LOUER**

OU A ARRENTER

Pour entrer en jouissance de suite,

**UNE MAISON**

Sise à Distré, propre au commerce, avec boutiques, servitudes, vastes caves.  
S'adresser à BAUDAIN, propriétaire à Distré. (711)

ON DEMANDE A LOUER une maison avec jardin, écurie et remise.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant parfaitement.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UNE BONNE CHEVRE LAITIÈRE  
S'adresser au sacristain de la Visitation.

M<sup>e</sup> CHASLE, notaire, à Angers, demande un clerc pouvant faire tous les actes courants.  
Bons appointements. (489)

VOYAGEUR. On demande un maison d'épicerie.

S'adresser à M. G. CHATELAIN, 17, rue de la Robe, Angers. (716)

**GRAND CAFÉ DE LA PAIX.**

On demande de suite un garçon d'office. (722)

M<sup>e</sup> LEGOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28, demande un petit clerc sachant bien écrire.

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin.  
S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

LES MAGASINS DE LA GLANUSE  
51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes.  
Conditions avantageuses. (543)

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

**INCONTINENCE D'URINE**

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFÈME, de Châteauroux.  
Traitement gratuit pour les pauvres.

LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4<sup>e</sup> avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr.  
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 4 fr.  
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

QUARANTE-CINQ VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzalès, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement :

Les Aventures d'un Peau-Rouge à Paris, Grand roman, par Gustave AIMARD.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

**OUVERTURE**

DE LA

**BLANCHISSERIE SAUMUROISE**

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm<sup>ie</sup>

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

**Sirop Laroze**

DÉCORGES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies,  
Gastralgies, Digestions lentes,  
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

**Dentifrices Laroze**

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDE, la Boîte, 2 fr. ; le flacon, 1 fr. 25.  
OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26  
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Garanti par l'imprimeur soussigné.